

L'aéroport de Vancouver

Je pensais plutôt à quelqu'un de la collectivité locale, que ce soit un avocat ou quelqu'un qui a de l'expérience en matière d'arbitrage ou de biens immobiliers, qui rendrait justice aux deux parties en cause. Alors, vous vous rendez compte, monsieur le président que la procédure est assez floue, on ne prévoit pas une audience qui soit menée d'après les règles de la preuve, on espère que ce sera la justice naturelle qui prévaudrait dans ce cas.

Cependant, le 21 février, la Cour fédérale décidait que l'enquêteur n'est pas assujéti aux règles de la justice naturelle. Lorsque j'ai demandé à la Chambre si le ministre de la Justice songerait à réserver cette décision jusqu'à ce que les objections aient été entendues, conformément aux lois de la justice naturelle, le gouvernement n'a rien fait.

Je regrette la déclaration faite aujourd'hui. J'estime que c'est un exemple classique de l'indécision qui règne dans le domaine de l'environnement et de l'absence de direction compétente en ce qui concerne les affaires d'une collectivité entière qui est fort inquiète de ce qui se passe à Vancouver.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais, à l'instar du député de Vancouver-Sud (M. Fraser), critiquer sévèrement ce qui s'est passé en l'occurrence. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les gens de l'île Sea au cours de plusieurs visites faites depuis quelques années, et il me semble que depuis deux ans cette affaire a été menée de façon préjudiciable aux habitants de l'île.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je n'ai pas le dossier ici ce matin, mais à un moment donné, il y a quelques années, un représentant du ministère de la Justice, M. Troop, et l'avocat des propriétaires de l'île Sea avaient rédigé et accepté un accord volontaire d'arbitrage. Les propriétaires demandent depuis au ministère d'approuver cet accord puisqu'il avait été accepté par leur représentant à la suite de négociations avec le délégué ministériel. Le ministère n'a pas approuvé cette entente et, depuis lors, les propriétaires sont incertains quant à leur avenir.

Il reste encore une partie de la région qui n'a pas été expropriée et qui, semble-t-il, ne doit pas l'être. On a entrepris l'aménagement d'un projet commercial comprenant des hôtels et des motels. Les habitants du secteur n'ont pas eu l'occasion d'y participer. Ils ignorent ce qu'il adviendra de leurs propriétés et dans quelle mesure elles peuvent se déprécier à cause des aménagements qu'on y effectue. L'audience tenue par le fonctionnaire fut du genre de celles où les gens parlent sans qu'on les écoute. Je dis aux ministres des Transports et des Travaux publics que personne ne saurait approuver ce genre d'insensibilité—je suppose qu'ils n'ont vraiment rien eu à voir à cela; ces sacrés mandarins du ministère s'acharnent là-dessus—ce genre de traitement infligé aux gens qui ont passé leur vie dans ce secteur. Ils veulent savoir à quoi s'en tenir.

[M. Fraser.]

Je rappelle au ministre des Travaux publics qu'avant d'entreprendre l'une quelconque des activités ci-exposées, notamment l'enquête bidon qu'on doit faire une fois que tout aura été réglé, il devrait s'assurer que le recours volontaire à l'arbitrage que j'ai mentionné soit accepté par son ministère et par celui des Transports, de sorte que les propriétaires d'habitations aient l'occasion de plaider leur cause devant un organisme qui les entendra et rendra un jugement basé sur les faits.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SPORTS

KAREN MAGNUSSEN, CHAMPIONNE MONDIALE DE PATINAGE ARTISTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion que tous les députés, y compris et surtout le ministre de l'Environnement, trouveront acceptable. Elle est brève et non litigieuse. Je propose, avec l'appui de mon ami, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), la motion suivante:

• (1130)

Que la Chambre exprime par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, ses félicitations les plus chaleureuses à Karen Magnusson, de North Vancouver, qui a gagné non seulement le championnat mondial de patinage artistique hier soir, mais aussi le cœur de tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député d'Egmont. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Il me semble y avoir unanimité. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FINANCES

L'ADMINISTRATION DES SOMMES D'ARGENT CONSENTIES AU QUÉBEC POUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion relative à un problème urgent, en ce qui a trait aux crédits accordés par le gouvernement du Canada au gouvernement du Québec, pour les prêts et bourses accordés aux étudiants.